



BENAYES



# LE JOURNAL

HIVER 2020

## Agenda

Directeur de la publication : Jean-Louis Maury

imprimé par nos soins

### Cérémonie du 19 Mars

Rassemblement à 11 Heures

Devant la Mairie

Bonne Année 2020

Le Maire et le Conseil Municipal vous souhaitent une bonne année

## INAUGURATION DES PREAUX ET CEREMONIE DES VŒUX DU 7 JANVIER

Discours de Mr. Le Maire Jean-Louis Maury du 07 Janvier



### DISCOURS VŒUX 2020.

Monsieur le Vice-Président du Conseil Départemental,  
Messieurs les Maires,  
Mesdames et Messieurs les élus,  
Mesdames, Messieurs.

Ce soir, nous sommes réunis pour la première cérémonie de vœux à Benayes, c'est tout de même un événement pour notre commune.

Jusqu'à présent, nous n'avions pas jugé utile d'organiser cette manifestation pensant que nous avions assez d'occasions de nous rencontrer pour nous souhaiter la bonne année.

L'arrivée de huit familles cette année, le fait aussi que tous mes confrères organisent une cérémonie de vœux nous a fait changer d'idée. Je reconnais que cette réunion très conviviale permet de créer du lien entre nous. Pour commencer, j'aurai une pensée pour nos quatre concitoyens décédés cette année.

Avant de vous faire le bilan de notre action, je veux vous faire le point de l'évolution des finances de la commune. Depuis 2013, nos dotations ont diminué de 33% passant de 104 300 € à 69 000 €. Dans le même temps, les sommes perçues au niveau des impôts et taxes a baissé d'environ 9 % passant de 70 600 € à 65 100 €. J'attribue cette baisse surtout à la diminution de notre population. Nous avons perdu une trentaine d'habitants, la plupart étant décédés durant cette période.

Il est facile de comprendre que cette réduction de revenus impacte fortement le financement de nos projets. Nous avons veillé à ne pas trop augmenter les impôts. Nous sommes à la deuxième place, juste après Saint Julien dans le classement des plus faibles impositions. Nous devons accepter que nos moyens financiers soient très limités.

Ici, j'émet le souhait que la Com-Com continue à nous verser les compensations dues à la reprise par les communes de plusieurs compétences, notamment celle de l'entretien de la voirie.

Néanmoins, cette année, nous avons pu refaire la toiture des préaux de l'école pour un montant de 14 000 €. Je remercie tous les conseillers qui ont participé au démontage de l'ancienne toiture, au nettoyage des préaux. Nous avons acquis une nouvelle épaveuse pour un montant de 18 000 €. Nous avons acheté les plaques de noms de rues et les numéros des habitations pour un montant de 8 200 €. Nous les avons acquises en faisant un achat groupé avec les communes de Lubersac et Saint-Sornin, ce qui nous a permis de les avoir à un tarif intéressant. Tous ces investissements ont été réalisés grâce à l'aide que nous apporte le Conseil Départemental. Elle représente 40% de ces dépenses. Je tiens ici à le remercier très chaleureusement. Sans lui, nous n'aurions pas pu réaliser ces dépenses.

Au chapitre des travaux, j'aurai une bonne nouvelle, il ne pleut plus dans la sacristie. Après l'intervention de l'expert de la garantie décennale de Monsieur Pierre de Beaune, ce dernier a effectué les travaux préconisés et le miracle a eu lieu. Ce miracle n'est pas venu simplement. J'ai dû intervenir de nombreuses fois auprès de l'entreprise pour en arriver à ce résultat.

Je veux revenir sur la numérotation. Elle nous a été demandée par le département pour le déploiement de la fibre, par les services de secours, par la poste et les livreurs afin de trouver plus facilement les habitations et faciliter la distribution du courrier et des colis. Dans quelques jours, nous poserons les panneaux des noms de rues et des numéros des habitations. A cette occasion, nous vous donnerons une feuille où figurera l'adresse exacte de votre maison. C'est cette dernière que vous devrez communiquer aux administrations et à vos correspondants. Je ne remercierai jamais assez Patrick Beysserie pour tout le travail qu'il a effectué, tant au niveau de la numérotation que pour le journal et beaucoup d'autres tâches qu'il a faites avec un grand professionnalisme.

Je viens de faire allusion à la fibre. Je remercie à nouveau le Conseil Départemental pour cette initiative. Il y a plus de 10 ans, j'avais entrepris des démarches auprès du département et de Dorsal pour avoir une meilleure couverture internet sur la commune. Sans succès, sinon vous vous en seriez rendu compte. Son déploiement est financé par l'Etat, la Région, le Département et la Communauté de communes de Lubersac-Pompador. Tout cela pour vous dire que le 20 janvier 2020 à 20h30 se tiendra ici une réunion avec Monsieur Pascal Coste Président du Conseil Départemental et les différents acteurs de la filière pour le lancement officiel de la fibre. Vous y êtes tous invités.

Je tiens tout particulièrement à adresser mes plus chaleureux remerciements à tous les présidents des associations. Nous avons l'ASNEP, le Club des Anciens, la Chasse, la CUMA et le Comité des fêtes. Elles créent du lien et dynamisent la vie communale. J'aurai des remerciements plus particuliers pour le Comité des Fêtes avec ses nombreux bénévoles qui organisent la fête de la Font Faure et la fête communale, un grand merci pour tout ce que vous faites.

Pour terminer, j'ai deux remerciements à faire. Le premier pour le personnel communal pour son dévouement. Les tâches quotidiennes qui leur incombent se font dans la bonne humeur. C'est souvent un travail peu gratifiant que personne ne remarque, mais qui est indispensable au bon fonctionnement de la mairie et au bien-être des habitants de la commune. Merci à eux.

Le second est pour mes adjoints Serge, Odile, Thierry et tous les conseillers, ils ont été très souvent sollicités. Durant ces 6 années, ils ont œuvré à de nombreux travaux nous permettant de faire des économies. Je pense que nous avons travaillé en bonne intelligence, tout le monde n'est pas toujours d'accord, mais nous avons toujours su trouver un compromis ou une solution qui convient à tous. Merci à eux.

Bonne année à tous, je vous souhaite tout ce qu'il y a de meilleur pour 2020 et surtout une bonne santé.





# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL



**Séance du 11 Novembre 2019**

**OBJET :**

## **Achat d'une épareuse**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été prévu l'achat d'une épareuse. Il présente au Conseil Municipal les différents devis reçus de la SARL CHEVALIER et de la Société MACB.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, retient le devis de la SARL CHEVALIER pour une épareuse de marque MC CONNEL, s'élevant à la somme de 14990.06€ HT soit 17988.00€ TTC. Il autorise Monsieur le Maire à commander celle-ci.

De même, le Conseil Municipal sollicite une aide du Conseil Départemental pour cette acquisition.

La dépense est prévue au Budget en Investissement et il a été prévu un emprunt pour financer celle-ci. Le Conseil charge Monsieur le Maire de contacter les banques pour la réalisation de cet emprunt.

**OBJET :**

## **Contrat de maintenance des logiciels ODYSSEE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un nouveau contrat de maintenance des logiciels de la SARL ODYSSEE Informatique, le contrat actuel prenant fin au 31.12.19. Ce contrat est établi pour une durée de trois ans. Il prendra effet le 1.01.2020 pour se terminer le 31.12.22. Le montant annuel de la maintenance sera de 737.60 € HT. Le montant de la redevance sera révisé annuellement par application d'un taux calculé en fonction de l'indice SYNTEC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de maintenance. La dépense sera prévue au budget en section de fonctionnement.

**OBJET :**

## **Tarifs de la cantine scolaire**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le prix des cantines scolaires doit être fixé par la collectivité territoriale qui en a la charge, celui-ci ne devant pas être supérieur au coût par usager résultant des charges supportées au titre du service de la restauration. Il informe le Conseil Municipal que les tarifs des cantines du RPI sont les suivants :

Enfants : 2.40€

Adultes : 4.70€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de fixer les tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2019 soit :

Enfants : 2.50 €

Adultes : 4.85 €

**OBJET :**

## **Tarifs de location de la Salle des fêtes**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les tarifs de location de la Salle des Fêtes :

### **Pour les gens de la commune :**

La Salle des Fêtes et la cuisine : 100€

La Salle des Fêtes sans la cuisine : 50€

### **Pour les gens extérieurs à la commune :**

La Salle des Fêtes et la cuisine : 200€

La Salle des Fêtes sans la cuisine : 100€

Le montant de la caution est identique pour tout le monde, il est de 200€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de modifier ces tarifs qui datent de 2004 et décide de fixer les tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2019 soit :

### **Pour les gens de la commune :**

La Salle des Fêtes et la cuisine : 150€

La Salle des Fêtes sans la cuisine : 50€

### **Pour les gens extérieurs à la commune :**

La Salle des Fêtes et la cuisine : 250€

La Salle des Fêtes sans la cuisine : 100€

Le montant de la caution sera identique pour tout le monde, il sera de 250€.

## **Séance du 10 Décembre 2019**

### **OBJET :**

#### **Augmentation des loyers**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le montant actuel des loyers soit :

Pour le logement occupé par Mmes CLAVERIE Fanny et ESMINGER Sandra le montant est de 344.91€ soit 334,24€ pour le logement et 10.67€ pour le jardin.

Pour le logement occupé par Madame GIGOT Aurélie : 232.41 €.

Le loyer de Madame VIOSSANGE est de 102 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'augmenter les loyers des logements à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2019 :

Pour le logement occupé par Mme CLAVERIE Fanny et Mme ESMINGER Sandra, le montant du loyer sera de 350.01€ soit 339,34€ pour le logement et 10.67€ pour le jardin.

Pour le logement occupé par Madame GIGOT Aurélie (logement dans l'ancienne poste), le montant du loyer sera de 236.46€.

Le loyer de Madame VIOSSANGE sera de 103.56 €.

### **OBJET :**

#### **Dissolution du CCAS**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application de l'article L.123-4 du code de l'action sociale et des familles, le centre communal d'action sociale (CCAS) est obligatoire dans toute commune de 1500 habitants et plus. Il peut être ainsi dissous par délibération du conseil municipal dans les communes de moins de 1500 habitants. Cette possibilité est issue de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE. Lorsque le CCAS a été dissous, la commune peut exercer directement les attributions mentionnées au code de l'action sociale et des familles auparavant dévolues au CCAS.

Vu l'article L. 123-4 du code de l'action sociale et des familles, vu que la commune compte moins de 1500 habitants et qu'elle remplit ainsi les conditions du code de l'action sociale et des familles, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents décide :

De dissoudre le CCAS au 31 Décembre 2019.

D'exercer directement cette compétence.

De transférer le budget du CCAS dans le budget de la commune.

### **OBJET :**

#### **Dissolution du Budget Pompes Funèbres.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Budget Pompes Funèbres est inactif depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 suite au départ de l'agent qui exerçait les fonctions de fossoyeur. L'agent qui le remplace n'exerçant pas ces fonctions, le budget Pompes Funèbres pourrait être supprimé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de supprimer le Budget Pompes Funèbres au 31 Décembre 2019.

## **CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE**

Le 11 Novembre dernier, la France commémorait l'Armistice de 1918 qui avait mis fin à la Première Guerre mondiale, un conflit qui avait duré quatre années.





## Elections municipales 2020



Les élections municipales se dérouleront le dimanche 15 mars 2020 pour le premier tour. Le second tour des élections aura lieu le dimanche 22 mars 2020. C'est ce que précise un décret publié au *Journal officiel* du jeudi 5 septembre 2019.

**À savoir :** Les demandes d'inscription sur les listes électorales pour participer à ce scrutin devront être déposées au plus tard le vendredi 7 février 2020.

## ETAT CIVIL

**Décès:**

**Mr. MOREAU Aimé, le 17/01/2020 à Saint YRIEX LA PERCHE**

## LA DENOMINATION DES VOIES

La commune de Benayes s'est engagée dans un projet de numérotation des rues, voies et place de la commune. Ainsi le Conseil Municipal, dans sa séance du 13 octobre 2018, a délibéré et adopté une décision modificative de votre adresse.

Votre adresse est maintenant complète et précise (vous pouvez conserver ou non votre lieu-dit, il est facultatif).

Elle facilitera la localisation de votre habitation par les différents services d'urgence, de soins et de secours. Elle sera également plus aisément identifiable pour les livraisons et autres services que vous êtes susceptible de recevoir à domicile.

Il vous revient de la communiquer à tous vos correspondants.

Les panneaux des voies ainsi que les numéros des habitations seront posés dans les semaines à venir. Le numéro devra impérativement être visible depuis la voie publique et être fixé sur un support rigide.

Vous avez reçus en ce début d'année les informations nécessaires pour votre « nouvelle adresse » ainsi qu'une attestation de modification d'adresse.

La Mairie se tient à votre disposition pour davantage d'informations.

## LA FIBRE OPTIQUE



## REUNION PUBLIQUE DU 20 JANVIER



# LA FIBRE A BENAYES ET MONTGIBAUD



De nombreux habitants (145 personnes) étaient présents à Benayes, pour une réunion d'information sur le déploiement de la fibre.

Cette réunion était organisée par le Conseil Départemental, en présence de Philippe LAYCURAS Sous-préfet de Brive, Pascal COSTE Président du Conseil Départemental de la Corrèze, Francis COMBY Président de Communauté de Communes du Pays de Lubersac-Pompadour, Vice-président du Conseil Départemental de la Corrèze, Jean-Jacques CAFFY Maire de Meilhards représentant Michel DUBECH Président de la Communauté de Communes du Pays d'Uzerche, Jean-Louis CHASSAING Maire de Montgibaud, Jean-Claude CHAUF-FOUR Maire de Salon-la-Tour, Jean-Marie BOST Président de DORSAL, Jean-Louis MAURY Maire de Benayes qui a accueilli d'un discours de bienvenue tous les intervenants et le public.

Après les prises de parole de Philippe LAYCURAS, Francis COMBY et Pascal COSTE, de nombreuses questions ont été posées par l'assistance, les réponses venant tour à tour des responsables de la cellule THD (*Très Haut Débit*) du Conseil Départemental ou de NATHD (*la Société Publique Locale Nouvelle Aquitaine*) et DORSAL (*le service public du numérique en Limousin*). Le Président du Conseil Départemental a rappelé aussi les règles concernant l'élagage.

Des opérateurs étaient présents pour proposer leurs offres.

**JE ME PRÉPARE À L'ARRIVÉE DE LA FIBRE CHEZ MOI !**

**Je choisis la pièce où je souhaite installer mes équipements Fibre :** Prise optique (PTO) Boitier Fibre (ONT)/ Box de mon fournisseur d'accès à Internet (Modem). **Près d'une prise électrique et de la TV de préférence.**

**Je vérifie que le technicien pourra faire passer la Fibre depuis la rue jusqu'à cette pièce.**

**La Fibre suit généralement le même chemin que la ligne de téléphonie fixe.** Aussi, vérifiez qu'aucun arbre ou fourreau bouché ne gênera le passage de la Fibre sur votre propriété.

En cas de difficulté, une solution sera proposée.



## Fête de Noël du RPI Benayes-Meuzac-Montgibaud

Benayes - 20 décembre 2019

Démonstration de Capoeira par l'Association Equilibrio

La **capoeira** est un art martial afro-brésilien qui a ses racines dans les techniques de combat des peuples africains du temps de l'esclavage au Brésil. Elle se distingue des autres arts martiaux par son côté ludique et souvent acrobatique.



Repas des aînés le 30 Novembre 2019



## ESPACE ASSOCIATIONS



Concours de belote  
organisé par le Comité  
des Fêtes  
Le 7 Décembre 2019



Repas du 14 Décembre 2019



## RENCONTRE ENTRE BENAYOTS

BENAYES

### Une initiative citoyenne originale

Plusieurs nouveaux résidents sur le territoire de la commune depuis quelques années pour certains, depuis quelques mois pour d'autres, ont exprimé leur volonté de rencontrer les habitants de la commune « pour faire plus ample connaissance ». Quelques-uns d'entre eux ont organisé, à la salle des fêtes, une rencontre amicale autour d'un pot « autogéré ». Une invitation a été envoyée à tous les habitants de la commune, leur suggérant de venir avec une spécialité apéritive salée ou un gâ-



RENCONTRES. Une initiative qui demande à être renouvelée.

teau de leur choix. C'est dans une salle des fêtes comble que les 65 personnes présentes, soit... plus du quart de la population de la commune, ont dégusté le buffet largement garni par chaque participant(e) et trinqué à la réussite de cette « initiative citoyenne » aussi originale qu'inattendue et unanimement appréciée. La soirée s'est terminée en musique et en chansons au son de la clarinette et de l'accordéon avec le secret espoir de poursuivre en 2020 par de nouvelles manifestations « autogérées ». ■



Les anciens et nouveaux habitants se sont rencontrés le 12 Décembre 2019.